

Deux ans après l'inscription de l'alpinisme à l'UNESCO au titre du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité (PCI), nous nous trouvons dans une situation qu'aucun des membres du Comité Alpinisme/UNESCO France n'aurait imaginée.

On croyait avoir tout vu, tout entendu, tout lu en ce triste été 2022 où le réchauffement climatique a marqué la transformation du massif du Mont Blanc en futur fossile. C'était sans compter sur les sorties du maire de St Gervais-les-Bains.

Auto-proclamé « maire du mont Blanc », il n'a de cesse de stigmatiser les alpinistes venus du monde entier pour gravir le sommet des Alpes. Quelques rêveurs inoffensifs font l'objet de sa fureur. Leur tort ? Penser que l'alpinisme est encore un espace d'aventure. Rappelons son communiqué de presse en date du 5 août fustigeant les « candidats à la mort voire au suicide », où un paragraphe commence par une tête de mort. La grande classe... juste après avoir évoqué la possibilité d'une caution de 15000 € qui aurait été exigée pour « couvrir les frais de secours de l'obsèques ». Proposition évidemment bancal sur le plan juridique, bientôt qualifiée par son auteur de « boutade », mais qui laisse entendre que l'ascension n'était pas interdite, mais moyennant caution... Est-ce bien sérieux et digne d'un élu ?

Les alpinistes étrangers étaient nommément visés, parmi les « hurluberlus », alpinistes qui n'entrent pas dans la vision que Jean-Marc Peillex se fait de l'alpinisme.

L'expert en question a déposé deux plaintes contre Christophe Profit, l'un des plus grands alpinistes du monde, coupable d'avoir retiré quatre pieux jugés *a posteriori* inutiles par de nombreux guides de différents pays. Plaintes dont l'une (« mise en danger de la vie d'autrui ») a été jugée irrecevable, et la seconde (« vol de matériel appartenant à la commune de St Gervais-les-Bains, sur le territoire national ») est encore en cours. Celle-ci concerne les dits pieux, dont tout indique qu'ils étaient placés sur le territoire de la commune de Courmayeur, donc hors du territoire national...

Cette fois, c'est contre des alpinistes ayant, au cours d'un périple de neuf jours, passé une nuit au sommet du mont Blanc que l'édile de St Gervais-les-Bains porte plainte. Ascension réalisée en automne, alors que toute remontée mécanique est fermée, et que tous les refuges ne sont plus gardés. Le bivouac, nous dit le règlement de l'Arrêté Préfectoral de Protection de l'Habitat Naturel (APPHN), est interdit sur la voie dominant la station thermale.... Le Comité Alpinisme/UNESCO France s'était en 2020 opposé à cet arrêté, ne réussissant

qu'à en limiter l'application, en ce qui concerne la réglementation de l'alpinisme, à la seule voie de St Gervais-les-Bains, alors qu'il était prévu de l'étendre jusqu'à l'aiguille du Midi, en passant par les versants NW du mont Maudit et du mont Blanc du Tacul...

L'APPHN est destiné au départ à protéger la faune et la flore en ces hauts-lieux... Certes, il convient de rappeler aux alpinistes qu'ils ne doivent laisser que les traces de leurs pas là-haut. On se demande quel est l'impact écologique d'un bivouac solitaire au mont Blanc à cette époque de l'année...

Le bivouac est au acte fondamental de l'alpinisme. De nombreuses ascensions ne se font pas au départ de refuges. L'interdiction de bivouaquer signifie l'interdiction de toutes les voies d'envergure au mont Blanc, en particulier celles qui viennent d'Italie...

Bivouaquer au pied d'une paroi peut être un choix stratégique. Ou poétique. Un art qui semble se passer à trop haute altitude pour être compris...

Faut-il rappeler que l'alpinisme, tel qu'il est inscrit à l'UNESCO, demande aux États soumissionnaires (France, Italie, Suisse), de garantir le libre accès à la montagne pour les alpinistes ? Que ces trois États ont souscrit à cette proposition et aux autres, par le biais de leurs Ministères de la Culture respectifs, et présenté la candidature de l'alpinisme via l'Ambassadeur de France auprès de l'UNESCO ? Que celle-ci a été entérinée dans l'enthousiasme par 178 pays ?

Que faut-il de plus pour que l'alpinisme soit enfin respecté ?

Combien de temps faudra-t-il supporter les diatribes du maire de St Gervais-les-Bains, qui portent atteinte à l'image de l'alpinisme ? Cette fois encore, il touche au ridicule.

L'alpinisme entre en résistance. Contre le prurit réglementaire, contre le populisme alpin, dont l'histoire retiendra qu'il est né à St Gervais-les-Bains.